

## Séance ordinaire du 3 juin 2024

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce troisième jour de juin deux mille vingt-quatre (3 juin 2024) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse  
M. Jocelyn Isabelle, conseiller  
M. Guy St-Arnauld, conseiller  
M. Marc Bastien, conseiller  
M. Nicolas Gauthier, conseiller  
M. Paul Langevin, conseiller

Mme Line Bélanger, conseillère, est absente.

FORMANT QUORUM

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Mme Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

#### Ordre du jour

*Ouverture de la séance*

*1. Lecture et adoption de l'ordre du jour*

*Mot de la mairesse*

*2. Adoption des procès-verbaux*

*3. Correspondance*

*4. Trésorerie*

*5. Adoption des comptes fournisseurs*

*6. Avis de motion et dépôt – Projet de Règlement 407-3-2024 modifiant le Règlement Administratif 407-2018, afin de régulariser des propriétés situées sur les chemins, rangs et rues privés*

*7. Avis de motion et dépôt – Projet de Règlement 416-3-2024 modifiant le Règlement 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable*

*8. Autorisation de signataires – Protocole d'entente de partage des infrastructures avec le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy*

*9. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) – Approbation des états financiers 2023*

*10. Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – Aménagement d'une aire de planche à roulettes au parc des Grès - Autorisation à la directrice générale – Autorisation de signataire*

*11. Octroi de contrat de gré à gré – Blanko – Refonte du site web et revitalisation de l'image de marque de la municipalité*

*12. Schéma de couverture de risques – Dépôt du rapport d'activités 2023/an 5*

## Séance ordinaire du 3 juin 2024

13. *Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° PPCMOI-2024-02 – Garage de mécanique sis au 1081, rue Principale, lot 5 252 211 du cadastre du Québec*
  14. *Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° PPCMOI-2024-03 – 35, rue Anselme-Bourassa, lot 2 546 721 du cadastre du Québec*
  15. *Autorisation d'embauche de moniteurs - Fête nationale*
  16. *Motion de félicitations – Membres du Comité d'embellissement – Distribution d'arbres et échange de vivaces*
  17. *Motion de félicitations – Membres du club Optimiste – Vente de garage*
  18. *Affaires diverses*
- Période de questions*
19. *Clôture de la séance*

2024-06-103

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Guy St-Arnauld et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

*Mot de la mairesse*

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens venus assister à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 juin 2024.

Le mois de juin est déjà arrivé et dame nature nous gâte avec des journées magnifiques! Elle les invite à prendre le temps de bien en profiter.

La mairesse débute en invitant les citoyens au dévoilement du nouveau nom du parc de soccer du chemin des Dalles. Elle les invite à se joindre à elle et au conseil municipal, le lundi 10 juin à 18 h, pour le dévoilement.

Elle poursuit en abordant le dossier de la consommation d'eau potable. Elle leur annonce que l'avis de motion sera fait et que le projet de règlement visant à modifier le règlement sur l'utilisation de l'eau potable sera déposé à la séance de ce soir. Elle précise que le principal changement concerne l'arrosage des gazons, les heures d'autorisation pour les systèmes d'arrosage automatique, les heures permises pour arroser fleurs et jardins... Elle les invite à consulter le site web pour prendre connaissance des changements apportés au règlement. Elle souligne que l'adoption du règlement se fera à une séance ultérieure.

Dans le dossier relatif aux propriétés situées sur des chemins privés, elle mentionne que l'avis de motion sera fait et que le projet de règlement modifiant le règlement administratif sera déposé à la séance de ce soir. Elle précise que cela permettra de régulariser les dossiers de plusieurs citoyens et que la municipalité adoptera le règlement en juillet prochain.

En ce qui a trait au dossier du « skate-park », la mairesse mentionne que le conseil municipal autorisera lors de la séance de ce soir le dépôt de la demande de financement dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* de la MRC de Maskinongé qui viendra compléter le montage financier de ce projet. Elle souligne que les appels d'offres sont en cours, que la municipalité souhaite réaliser ce projet durant la période estivale et que le tout devrait être complété en octobre prochain.

## Séance ordinaire du 3 juin 2024

Ensuite, elle annonce que, depuis le début du mois, officiellement, le Marché Bournival a été acheté par monsieur Cédric Bournival, citoyen de la municipalité. Elle tient à le féliciter et à lui souhaiter une bonne continuité, et ce, pour de nombreuses années.

Elle en profite pour remercier monsieur François Bournival et sa famille d'avoir tenu l'épicerie du village en vie toutes ces années et d'avoir été à l'écoute des citoyens. Elle lui souhaite un repos bien mérité et de profiter pleinement de la vie!

La mairesse invite les Stéphanoises et Stéphanois, le 24 juin, à participer en grand nombre à la Fête nationale du Québec. Elle souligne que la directrice des loisirs, en collaboration avec la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Étienne-des-Grès, a préparé une programmation à la belle étoile. Il y aura, dès 17 h, différentes activités pour les enfants, suivies du salut au Drapeau, d'un spectacle musical avec le groupe Les Gars du Boutte et du traditionnel feu d'artifice. La municipalité les attend en grand nombre!

Ensuite, elle remercie le club Optimiste pour l'organisation de l'activité de vente de garage des 25 et 26 mai derniers.

Elle remercie aussi le comité d'embellissement pour l'activité d'échange de vivaces qui s'est déroulée le 11 mai dernier.

Elle remercie également monsieur Réjean Aubry pour ses 11 années comme président de la FADOQ de Saint-Étienne-des-Grès. Par la même occasion, elle félicite le nouveau président, monsieur Denis St-Pierre, qui prend la relève auprès des membres.

Elle termine en souhaitant bonne fête des Pères à tous les papas stéphanois et une bonne fin d'année scolaire à tous les jeunes. Elle les félicite pour leur persévérance tout au long de l'année scolaire et leur souhaite un bel été bien mérité!

Nancy Mignault,  
Mairesse

### 2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 21 mai 2024 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2024-06-104

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Paul Langevin et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 21 mai 2024 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 3. Correspondance

Rien à ce point.

### 4. Trésorerie

Rien à ce point.

### 5. Adoption des comptes fournisseurs

2024-06-105

Il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

## Séance ordinaire du 3 juin 2024

- Les déboursés, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024, totalisant 206 936,44 \$;
- Les prélèvements, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2024, totalisant 67 844,35 \$;
- Les comptes à payer, au 31 mai 2024, au montant de 572 323,87 \$.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

---

Nancy Larocque,  
Directrice des finances et greffière trésorière adjointe

### Autorisation – Affectation de surplus – MRC de Maskinongé – Contribution financière 2023 – Frais de cour municipale

2024-06-106

Il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 6452 \$, taxe nette, pour pourvoir au paiement pour la contribution financière 2023 relative aux frais déboursés pour la cour municipale, suivant la facture n° 107496 déposée par la MRC de Maskinongé, datée du 3 mai 2024.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Autorisation – Affectation de surplus – Acquisition d'un lutrin et d'un micro pour le Centre communautaire

2024-06-107

Il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise une affectation de surplus, d'un montant de 619,11 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement pour l'acquisition d'un lutrin et d'un micro pour le Centre communautaire, suivant le bon de commande n° 41025 déposé par la directrice des loisirs, daté du 9 mai 2024.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 6. Avis de motion et dépôt – Projet de Règlement 407-3-2024 modifiant le Règlement Administratif 407-2018, afin de régulariser des propriétés situées sur les chemins, rangs et rues privés

2024-06-108

Paul Langevin donne avis de motion que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, le projet de Règlement 407-3-2024 modifiant le Règlement Administratif 407-2018, afin de régulariser des propriétés visées situées sur des chemins, rangs et rues privés, et dépose ledit projet de règlement. Ces propriétés visées sont énumérées en annexe du règlement.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

## Séance ordinaire du 3 juin 2024

### 7. Avis de motion et dépôt – Projet de Règlement 416-3-2024 modifiant le Règlement 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable

2024-06-109

Nicolas Gauthier donne avis de motion que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, le projet de Règlement 416-3-2024 modifiant le Règlement 416-2012 sur l'utilisation de l'eau potable, et dépose ledit projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité.

### 8. Autorisation de signataires – Protocole d'entente de partage des infrastructures avec le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès et le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy désirent se doter d'une entente de partage des infrastructures et se concerter, afin d'offrir à la population une diversité de services de qualité tout en maximisant l'utilisation de leurs ressources respectives;

CONSIDÉRANT que, pour ce faire, il y a lieu de conclure une entente de partage des infrastructures entre les deux parties;

CONSIDÉRANT le *Protocole d'entente de partage des infrastructures* proposé par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'en déclare satisfait;

2024-06-110

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Nicolas Gauthier et il est unanimement résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, le *Protocole d'entente de partage des infrastructures* avec le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 9. Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR) – Approbation des états financiers 2023

CONSIDÉRANT les états financiers 2023 déposés par l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR), par la résolution 2024.05.050, et plus particulièrement ceux concernant l'Office municipal d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès présentant un déficit d'exploitation de 8 964 \$;

CONSIDÉRANT que la partie assumée par la municipalité représente 10 % du déficit, soit un montant de 896 \$;

CONSIDÉRANT que, dans les prévisions budgétaires 2023, la part de la municipalité avait été estimée à 4002 \$ et que, par conséquent, il y a eu un trop-perçu de 3106 \$ en 2023 (4002 \$-896 \$);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du document;

2024-06-111

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Paul Langevin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice 2023 par l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières (OMHTR), concernant plus particulièrement ceux de l'Office municipal

## Séance ordinaire du 3 juin 2024

d'habitation de Saint-Étienne-des-Grès. Un remboursement de 3 106 \$ sera à recevoir de l'OMHTR à titre de trop-perçu en 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – Aménagement d'une aire de planche à roulettes au parc des Grès - Autorisation à la directrice générale – Autorisation de signataire

2024-06-112

Il est proposé par Jocelyn Isabelle, appuyé de Paul Langevin et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à présenter une demande, dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* de la MRC de Maskinongé, pour une subvention destinée à l'aménagement d'une aire de planche à roulettes au parc des Grès, ce qui permettra d'optimiser les services offerts à la population et d'augmenter la qualité du milieu de vie des Stéphanoises et Stéphanois.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat de gré à gré – Blanko – Refonte du site web et revitalisation de l'image de marque de la municipalité

CONSIDÉRANT que, suivant le règlement numéro 454-2018 *sur la gestion contractuelle* adopté par la municipalité le 14 janvier 2019, tout contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa de l'article 935 du *Code municipal* comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du *Code municipal*, peut être conclu de gré à gré par la municipalité;

CONSIDÉRANT que l'annexe 4 du règlement 454-2018 intitulé « Formulaire d'analyse pour le choix d'un mode de passation pour la refonte du site web et la revitalisation de l'image de marque de la municipalité, a été dûment remplie et signée;

CONSIDÉRANT que le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT que, pour l'attribution du présent contrat, le Conseil municipal entérine la proposition de prix effectuée auprès des fournisseurs et, par conséquent, accorde son autorisation à l'octroi de ce contrat de gré à gré;

2024-06-113

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie le contrat de gré à gré, à l'entreprise Blanko, dans le cadre du projet de refonte du site web et de revitalisation de l'image de marque de la municipalité, au montant de 28 010,00 \$, avant taxes, suivant la soumission n° 1221, datée du 29 mai 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Schéma de couverture de risques – Dépôt du rapport d'activités 2023/an 5

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 par la résolution numéro 250/08/18;

## Séance ordinaire du 3 juin 2024

CONSIDÉRANT la demande de modification au schéma de couverture de risques incendie acheminée au ministère de la Sécurité publique le 19 avril 2023 par la résolution 88/04/2023;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (Chapitre S- 3.4) stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques incendie doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

2024-06-114

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès d'autoriser le dépôt du rapport modifié d'activités incendie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, de le transmettre à la MRC de Maskinongé, accompagné de la présente résolution, afin qu'elle l'achemine au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° PPCMOI-2024-02 – Garage de mécanique sis au 1081, rue Principale, lot 5 252 211 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT les articles 145.38 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 445-2018 *sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, ci-après « PPCMOI », adopté par la municipalité le 12 avril 2021 et entré en vigueur le 15 juin 2021;

CONSIDÉRANT la demande n° PPCMOI-2024-02 qui consiste à permettre l'agrandissement d'un garage de mécanique sur le lot 5 252 211 du cadastre du Québec et sis au 1081, rue Principale, dans la zone 133;

CONSIDÉRANT que l'emplacement et la configuration actuels du lot visé par la présente demande sont antérieurs à l'adoption de la révision actuellement en vigueur du plan d'urbanisme depuis le 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que, dans le plan d'urbanisme actuellement en vigueur, la limite de la zone de réserve traverse, dans toute sa largeur, l'immeuble du demandeur dans la partie arrière du lot, ce qui a pour effet que la partie ainsi amputée, se trouvant dorénavant dans une autre zone, ne peut plus être utilisée pour un usage commercial comme le reste de l'immeuble du demandeur;

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement du garage du demandeur serait érigé dans la partie de la zone de réserve, soit la zone 112, ce qui lui est refusé;

CONSIDÉRANT que le tracé de l'actuelle zone de réserve cause un préjudice sérieux au demandeur du fait qu'il perd un droit dont il jouissait depuis de nombreuses années, bien avant que la limite de la zone de réserve ne soit révisée lors de la refonte de l'actuel plan d'urbanisme en vigueur depuis le 13 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, sous la résolution 2024-02 du procès-verbal du 25 janvier 2024, à la

## Séance ordinaire du 3 juin 2024

suite de l'étude du dossier, recommande au conseil municipal d'accorder la demande d'autorisation n° PPCMOI-2024-02;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de résolution 2024-02-035 accordant la demande d'autorisation du PPCMOI 2024-02, le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de résolution accordant la demande d'autorisation du PPCMOI-2024-02, qui s'est tenue le 8 avril 2024, la municipalité n'a reçu aucun commentaire;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de résolution 2024-05-092 accordant la demande d'autorisation du PPCMOI 2024-02, le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT l'absence de demandes d'approbation référendaire;

2024-06-115

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Bastien, appuyé de Guy St-Arnauld et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

D'ADOPTER la présente résolution ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation n° PPCMOI-2024-02 visant à permettre l'agrandissement d'un garage de mécanique sur le lot 5 252 211 du cadastre du Québec et sis au 1081, rue Principale, dans les zones 112 et 133.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° PPCMOI-2024-03 – 35, rue Anselme-Bourassa, lot 2 546 721 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT les articles 145.38 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 445-2018 *sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, ci-après « PPCMOI »;

CONSIDÉRANT la demande n° PPCMOI-2024-03 qui consiste à accorder un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin de permettre l'ajout de deux (2) usages complémentaires à une résidence unifamiliale sise au 35, rue Anselme-Bourassa, sur le lot 2 546 721 du cadastre du Québec, dans la zone 103, soit l'extraction et la transformation artisanales de miel, ainsi que la vente de produits artisanaux;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à permettre à l'entreprise Entre Ciel et Gabelle de procéder à l'extraction artisanale du miel récolté dans les ruches disposées sur des terrains agricoles de Saint-Étienne-des-Grès et des environs, d'en faire l'emportage et d'entreposer le matériel, les appareils et les produits dans une pièce réservée à cet usage dans la maison unifamiliale sise au 35, rue Anselme-Bourassa;

CONSIDÉRANT que la demande consiste aussi à permettre de vendre les produits de l'abeille sur un petit kiosque non permanent en bordure de la rue Anselme-Bourassa et à la porte de la propriété;

CONSIDÉRANT que la demande consiste également à permettre l'entreposage des ruches et du matériel nécessaire à l'entretien sous un abri d'auto permanent;

CONSIDÉRANT que l'activité respecte les règles d'urbanisme s'appliquant aux usages complémentaires à l'intérieur d'une résidence principale;



## Séance ordinaire du 3 juin 2024

CONSIDÉRANT que l'activité est de type artisanal et non industriel;

CONSIDÉRANT que l'activité ne constitue pas une nuisance pour les propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, sous la résolution 2024-03 du procès-verbal du 15 février 2024, à la suite de l'étude du dossier, recommande au conseil municipal d'accorder la demande d'autorisation n° PPCMOI-2024-03;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de résolution 2024-03-053 accordant la demande d'autorisation du PPCMOI 2024-03, le 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de résolution accordant la demande d'autorisation du PPCMOI-2024-03, qui s'est tenue le 8 avril 2024, la municipalité n'a reçu aucun commentaire;

CONSIDÉRANT l'adoption du second projet de résolution 2024-05-093 accordant la demande d'autorisation du PPCMOI 2024-03, le 6 mai 2024;

CONSIDÉRANT l'absence de demandes d'approbation référendaire;

2024-06-116

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy St-Arnauld, appuyé de Marc Bastien et il est résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

D'ADOPTER la présente résolution ayant pour effet d'accorder la demande d'autorisation n° PPCMOI-2024-03 visant à permettre l'ajout de deux (2) usages complémentaires à une résidence unifamiliale sise au 35, rue Anselme-Bourassa, sur le lot 2 546 721 du cadastre du Québec, dans la zone 103, soit l'extraction et la transformation artisanales de miel, ainsi que la vente de produits artisanaux. La demande consiste aussi à permettre à l'entreprise Entre Ciel et Gabelle de procéder à l'extraction artisanale du miel récolté dans les ruches disposées sur des terrains agricoles de Saint-Étienne-des-Grès et des environs, d'en faire l'emportage et d'entreposer le matériel, les appareils et les produits dans une pièce réservée à cet usage dans la maison unifamiliale sise au 35, rue Anselme-Bourassa. La demande consiste aussi à permettre de vendre les produits de l'abeille sur un petit kiosque non permanent en bordure de la rue Anselme-Bourassa et à la porte de la propriété. La demande consiste également à permettre l'entreposage des ruches et du matériel nécessaire à l'entretien sous un abri d'auto permanent.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 15. Autorisation d'embauche de moniteurs - Fête nationale

2024-06-117

Il est proposé par Nicolas Gauthier, appuyé de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'embauche de quatre (4) moniteurs pour l'animation de la Fête nationale (surveillance des jeux gonflables), pour une journée, sur une période maximale de 3 heures de travail. Le salaire versé aux moniteurs est le salaire minimum plus un dollar, auquel s'ajoutent des avantages sociaux, le tout tel que spécifié à la convention collective.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### 16. Motion de félicitations – Membres du Comité d'embellissement – Distribution d'arbres et échange de vivaces

## Séance ordinaire du 3 juin 2024

2024-06-118 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du Comité d'embellissement de Saint-Étienne-des-Grès pour la distribution d'arbres, ainsi que pour l'échange de plantes vivaces avec les citoyens, activité qui s'est tenue le 11 mai dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Motion de félicitations – Membres du club Optimiste – Vente de garage

2024-06-119 Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement les membres du club Optimiste de Saint-Étienne-des-Grès pour la tenue de la vente de garage qui s'est tenue les 25 et 26 mai derniers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Affaires diverses

La mairesse fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 19 h 59;

Fin : 20 h 09.

19. Clôture de la séance

2024-06-120 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Paul Langevin, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 09.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Nancy Mignault,  
Mairesse

---

Nathalie Vallée, g.m.a.,  
Directrice générale et greffière  
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.